

Logopèdes

- Mis à jour : jeudi 26 novembre 2020 09:49
Écrit par Administrateur site web

Une logopède indépendante travaille au sein de l'école pour aider les enfants présentant des difficultés spécifiques du langage oral, du langage écrit, du calcul et/ou du graphisme...

Elle vous invitera à obtenir une prescription pour un bilan logopédique auprès d'un médecin spécialiste, dans le but d'introduire un dossier auprès de votre mutuelle, afin d'obtenir le remboursement de leurs prestations. Avec votre accord, elle peut collaborer avec le professeur de votre enfant pour l'aider au mieux. Si vous désirez que votre enfant soit suivi à l'extérieur, elle peut vous transmettre les coordonnées d'autres logopèdes, tout comme le centre PMS.

Mme Sylvie Vannieuwenhoven : 0497/46.03.29 - 02/654.15.45

Le centre psycho-médico-social (PMS) peut également vous mettre en contact avec un service logopédique au 02/764.30.57